

Affaire Neyret : « Il y aura une refonte complète de la police judiciaire de Lyon »

Propos recueillis par St.S. | Publié le 03.10.2011, 07h00

Commissaire en poste à Paris mais également secrétaire national du Syndicat indépendant des commissaires de police (SICP), Jean-Paul Mégret revient sur l'affaire Neyret.

Quel regard portez-vous sur cette affaire ?

JEAN-PAUL MÉGRET. Nous sommes choqués de constater que des soupçons de corruption et de trafic de stupéfiants pèsent sur un très haut responsable d'un service d'investigation. Si les faits sont avérés, il ne s'agit pas de maladroites de gestion d'informateurs mais plus sûrement de lien avec le grand banditisme.

Comment gère-t-on les « fameux » informateurs ?

Les responsables de services d'investigation, à l'image de la direction interrégionale de la police judiciaire (DIPJ) de Lyon (Rhône), sont chargés de contrôler la bonne gestion des relations entre leurs policiers et les informateurs qu'on appelle dans notre jargon des tontons.

Michel Neyret n'aurait donc pas dû gérer lui-même des tontons ?

Exactement. A son niveau de responsabilité, ce n'était plus son rôle. Le ministère de l'Intérieur a mis en place le service interministériel d'assistance technique (Siat), chargé notamment de « traiter » les indicateurs. Ces derniers sont référencés au niveau national. C'est aussi le Siat qui gère les gratifications accordées aux indicateurs. Cette rétribution, qui n'est pas automatique, est proportionnelle, non pas à la quantité de drogue saisie, mais à la qualité de l'information apportée, au « calibre » du voyou interpellé, ainsi qu'au niveau de dangerosité auquel s'est exposé l'informateur.

Les indicateurs ne peuvent donc pas être payés sur la drogue saisie ?

La part noire prélevée sur une saisie pour être ensuite remise à un indic n'a plus lieu d'être. Celui qui se fait attraper pour de telles pratiques sait à quoi il s'expose. La création du Siat a également permis de lever toute ambiguïté sur les liens existants entre les tontons, qui sont pour la plupart des voyous, et les policiers. En cas de doute, on peut aussitôt vérifier si un fonctionnaire a des raisons d'être en contact avec un malfrat. On peut donc faire la différence entre amitiés malsaines et relations professionnelles.

Peut-on envisager de se passer de ce renseignement humain ?

Non. Aujourd'hui, sans tonton, vous ne faites pas une affaire.

Quelles vont être les conséquences de l'affaire Neyret ?

D'abord, une refonte complète de la police judiciaire de Lyon. Les autres policiers entendus dans ce dossier ne le sont pas pour les mêmes raisons que Michel Neyret. Nous ne savons pas encore ce qu'ils vont devenir. Ensuite, il va falloir accepter qu'on nous regarde avec suspicion, puis se remettre au travail. De toute façon, nous sommes dans un système qui survit aux hommes.